



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2021-24 REGLEMENTANT DE STATIONNEMENT Place du vieux Théâtre

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'organisation du marché local du 2 mai 2021,

Considérant l'occupation du domaine public pour l'installation de exposants,

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire le stationnement ;

ARRETE

Article 1 : En raison du marché local, installé place du vieux Théâtre le 2 mai 2021 et afin de faciliter l'organisation de celui-ci, le stationnement des véhicules sera interdit à compter du samedi 1^{er} mai 00h00 jusqu'au dimanche 2 mai 15h00.

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage,

Fait à Roinville,
Le 29 avril 2021

Le Maire adjoint,
Paul FUGAZZA

